



## Terrain situe en zone proteger non constructible

Par fallone, le 19/05/2009 à 22:05

Bonjour,

nous avons acheter un terrain il y a 7an nous y vivon toute lanne avec nos caravane et no 4enfant kan nou avons acheter le terrain il i avai desu une petite cabane en dur denviron 20m2 ki est cadastre nou lavon renover san autorisation et ajouter un petit calet en bois de 3m monument de fance nous ataque pour kan demolise tout de plus il ne veule plus kan statione avec nos caravane sur le terrain alor kan y est depuis 7 ans 9moi par an et de plus le maire nou refuse lectriciter depui 7 an ainsi ke les toilette et les douches nou avons perdu au tribunal administratif motif aucun batimen ne peut etre racorde au reseau electrique si leur constructiopl n'a pa ete autoriser mai kan j'ai acheter le terrain la construction y etai deja quel recours avons nous pour tou ca merci de maider svp